



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 006-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.11

Déposée le : 27.01.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Imboden (Bern, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 11.03.2021

N° d'ACE : du
Direction : Chancellerie d'Etat
Classification : -

50 ans de suffrage féminin : comment le canton de Berne commémorera-t-il cette « injustice passée sous silence » ?

Berner Zeitung titrait récemment : « Im Schneckentempo zum Berner Frauenstimmrecht »¹, pointant du doigt la « vitesse d'escargot » avec laquelle les Bernoises ont obtenu le droit de vote et d'éligibilité. Cela fait 50 ans que le suffrage féminin a été introduit en Suisse, qui fut l'un des derniers pays à sauter le pas. Cette introduction tardive du suffrage féminin est incompréhensible à notre époque. Des générations de femmes subirent cette injustice pendant des décennies. La professeure Andrea Maihofer parle d'une « injustice passée sous silence » (verdrängten Unrecht)². Dans le canton de Berne, une première votation populaire en faveur de l'introduction facultative du suffrage féminin au niveau communal eut lieu en 1956 et se solda par un échec. Le projet fut rejeté par le canton le 4 mars 1956, n'obtenant que 45,6 pour cent de votes favorables. Il faudra attendre 1968 pour que l'électorat masculin bernois accepte que le suffrage féminin puisse être introduit par les communes qui le souhaitent. Ce projet récoltera 52,1 pour cent des voix le 18 février 1968. Dans le canton de Berne, les femmes ont accédé au droit de vote et d'éligibilité en matière cantonale et communale à l'issue de la votation du 12 décembre 1971. Et les dix premières femmes députées entrèrent au Grand Conseil en 1974³.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles sont les activités prévues par le canton de Berne pour commémorer les 50 ans du droit de vote des femmes ?

¹ « Im Schneckentempo zum Berner Frauenstimmrecht », *Berner Zeitung*, 25.01.2021 <https://www.bernerzeitung.ch/im-schneckentempo-zum-berner-frauenstimmrecht-572684244503>

² « Die Geschichte des Frauenstimmrechts – Verdrängtes Unrecht? » in: 50 Jahre Frauenstimmrecht. Herausgeberinnen: Isabelle Rohner/Irène Schläppi, Limmat Verlag

³ Chronologie « 40^e anniversaire du suffrage féminin et 30^e anniversaire de l'article constitutionnel sur l'égalité entre hommes et femmes » https://www.sta.be.ch/sta/fr/index/gleichstellung/gleichstellung/aktuell.assetref/dam/documents/STA/FGS/fr/Politik-Gewalt%20franz/40e_anniversaire_du_suffrage_feminin_en_Suisse%202011.pdf

Les Bernoises fêtent elles aussi leurs 40 ans de droit de vote (2011) : https://www.be.ch/portal/fr/index/mediencenter/medienmitteilungen/suche.archiv.meldungNeu.html/portal/fr/meldungen/archiv/2011/02/20110205_mm_9658.html

2. Le gouvernement bernois a-t-il prévu de présenter ses excuses aux générations de femmes qui ont été privées du droit de vote pendant des décennies ?
3. Le Conseil-exécutif prévoit-il d'autres formes de commémoration appropriées de cette « injustice passée sous silence », pour reprendre l'expression d'Andrea Maihofer ?
4. De quelle manière le retard pris dans l'instauration du droit de vote des femmes restera-t-il dans la mémoire politique et collective du canton de Berne ?
5. Comment le Conseil-exécutif entend-il, en coopération avec la science, les musées et les écoles, soutenir et promouvoir des initiatives visant à cultiver cette mémoire et à s'y confronter dans le cadre d'une réflexion sur la démocratie et la politique étatique ?

Motivation de l'urgence : L'année 2021 marquera les cinquante ans du droit de vote et d'éligibilité des femmes. Le 12 décembre, cinquantième anniversaire du « oui » que le canton de Berne exprima en 1971, pourrait être une journée de commémoration.

Destinataires

– Grand Conseil